



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. COMITE DIRECTEUR – Réunion du 26 février 2024
3. COMPETITIONS SENIORS – Remise de matchs
4. COMPETITIONS JEUNES
5. APPEL des LITIGES – Réunion du 27 février 2024
6. COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION – Tirage des Coupes
7. COMMISSION ETHIQUE – Réunion du 28 février 2024
8. GESTION des LITIGES – Restreinte et d'urgence du 28 février 2024
9. GESTION des LITIGES – Restreinte du 23 février 2024
10. COMPETITIONS FUTSAL – Forfaits généraux
11. AVIS IMPORTANT « TOURNOIS »
12. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le **VENDREDI 8 MARS 2024** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 3 MARS 2024** y compris les matchs arrêtés

→ Le **VENDREDI 15 MARS 2024** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 10 MARS 2024** y compris les matchs arrêtés

→ Le **VENDREDI 22 MARS 2024** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 17 MARS 2024** y compris les matchs arrêtés

→ Le **VENDREDI 29 MARS 2024** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 24 MARS 2024** y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COMITE de DIRECTION



Réunion du :	Lundi 26 février 2024
Présidente :	Mme Evelyne BAUDUIN -
Présents :	MM. Richard RATAJCZAK – Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Alain DELHAYE – Denis LAMORILLE – Didier CLAY – Pascal WATEL – Francis LEYVAL – Jean DENEUVILLE – Daniel SION – Chouki BELLA – Serge PAUCHET – Marc TINCHON -
Assistent :	Mme Sylvie PAYAGE, Directrice administrative - M. Henry MACIUSZCZAK – Président de la CAA –
Excusés :	Mmes Micheline GOLAWSKI – Delphine BRESA – Nathalie COCKENPOT - MM Serge HERMAN – Makhloufi REBATTACHI; CTD -
Absent :	M. Gaël MOLLET –

✓ Approbation du PV de la réunion du **29 Janvier 2024** par envoi électronique à l'ensemble des membres présents et paru le **3 février 2024** dans Hebdo Foot Artois n° 869.

✓ Le Comité Directeur enregistre la démission pour raisons personnelles de **Monsieur Eric GOOSSENS**.

AGENDA

1 mars : Commission de discipline

2 mars : Formation de dirigeants à BAPAUME

4 mars : Formation aux gestes qui sauvent à LA COUTURE

7 mars : Bureau de l'Amicale des éducateurs

8 mars : Commission de discipline

14 mars : Commission des arbitres

15 mars : Commission de discipline - Cours aux arbitres filière ligue

19 mars : Soirée des clubs accueillants à HERSIN

20 mars : Formation aux gestes qui sauvent à HINGES - Commission des coupes seniors

22 mars : Commission de discipline

23 mars : Préparation finale U13 Pitch (éducateurs)

29 mars : Commission de discipline - Cours aux arbitres filière ligue

30 mars : Formation aux gestes qui sauvent à ROUVROY

3 avril : Formation aux gestes qui sauvent à VIOLAINES

✓ Le Comité Directeur apporte son soutien plein et entier à **Monsieur Pierrick LEMAIRE**, arbitre du district et victime d'une lâche agression à la suite du match de D3 entre Wingles (b) et Annay et lui souhaite un rapide rétablissement à la suite de ce traumatisme.

Il fait confiance à la commission de discipline pour sanctionner comme il se doit le ou les auteurs de cette agression.

Par ailleurs il prend acte de la décision, à titre conservatoire, de la remise du match de D4 Souchez – Annay prévu le **3 mars 2024**.

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

- Sur proposition du Président de la CAA et du représentant élu des arbitres, les dispositions du texte repris en annexe, seront appliquées par les arbitres lors de toute rencontre organisée par le district.
- Soirée de fin de saison de la LFHF qui se déroulera le samedi 22 juin 2024 à Artois Expo. Dans le respect des critères imposés, sont désignés :

Monsieur André SOJKA

Madame Nathalie MARIN

- Après consultation de la commission des finances, il est décidé d'attribuer lors de l'assemblée générale du district, aux clubs présents une tablette

Par ailleurs du matériel informatique de remplacement et du matériel servant à dynamiser les finales de coupes sera acquis pour un coût total d'environ 38 000€.

- Pour la journée des bénévoles organisée par la FFF, sur les 50 demandes reçues des clubs, 17 candidatures ont été retenues :

US ABLAIN - CS PERNES - SC FOUQUIERES - RC BOURS - US NOYELLES SOUS LENS - ES LABEUVRIERE - EC MAZINGARBE - FC RICHEBOURG - US MONCHY AU BOIS – FA ARRAS et FC BOUVIGNY.

10 candidatures sont en attente en cas de désistement

- Les membres suivants ont été validés pour compléter les commissions

Appel disciplinaire :

Madame Marion CERER (Ablain)

Monsieur Philippe JACOB (Ecourt)

Monsieur Olivier FLORENT (Anzin)

Nouvelles pratiques :

Monsieur Sébastien PARENT (FCH Lens)

Monsieur Thomas HASBROUCK (La Couture)

LE POINT DES COMPETITIONS

Championnats seniors

- D1 à D3 : 12 journées ont été jouées
- D4 : 10 journées jouées
- D5 à D7 : 7 journées jouées
- 2 journées de remise générale sont programmées
- Des remises partielles sont prévues le **17 mars**, les **samedi et lundi de Pâques** ainsi que les **1^{er} et 8 mai**.
- Les dernières remises partielles seront jouées en semaine.
- Les forfaits généraux des équipes suivantes ont été enregistrés : US CROISETTE (b) – AJ RUITZ (c) et FC ATREBATE (c).

Championnats jeunes

- 2 journées de remise générale sont programmées. Les D1 et D2 ne comptent qu'une seule journée de retard.
- A noter le forfait général en U14 D1 du STADE HENINOIS.
- Le **30 mars** les rencontres auront lieu à **14 heures**.

Foot animation

- En U13 les D1 ont joué tous leurs matches, les D2 à D4 comptent 2 journées en retard.
- En U11 la 2^{ème} phase a débuté.

Autres championnats

- En féminines à 8, on compte une journée remise pour les 4 groupes et une autre journée pour les groupes C et D.
- Chez les vétérans, 2 journées ont été remises sachant qu'à 8, 4 journées ont été jouées et à 11, 5 journées.

- En futsal, tant en D1 qu'en D2, 11 rencontres ont été jouées. En vétérans 7 équipes sont engagées et 2 journées ont été disputées.

Coupes seniors

- Les rencontres sont prévues les **10 et 17 mars**, avec une mise à jour à Pâques. Les qualifiés seront connus sauf pour la coupe Plateau pour laquelle il reste 30 qualifiés.
- Tirage des ¼ de finales et ½ finales de coupes
Sur proposition de la Commission des coupes, le tirage au sort aura lieu à MONCHY au BOIS le **11 avril à 18 heures30**. Ce tirage concernera toutes les coupes à l'exception de la coupe Plateau dont les qualifiés ne seront pas encore connus.

Coupes jeunes

- Pour les coupes d'Artois en U18, U16 et U15 les 8 qualifiés seront connus après l'ajustement prévu le **9 mars**.
- En U15 à 8 le second tour est programmé à **Pâques**.
- Pour les coupes Lebas et Pouilly, les qualifiés seront connus à l'issues des matches prévus à **Pâques**.

Coupes féminines

- Les 1/8 de finales sont prévues à **Pâques**.

FORMATIONS AUX GESTES QUI SAUVENT

Le calendrier des formations figure dans l'agenda ci-dessus. Sur chaque site sont prévues 2 séances d'une heure trente. L'organisation de ces réunions est confiée à **Francis LEYVAL** et **Sylvie BRUNET**.

FESTIVAL PITCH

La finale se déroulera au Stade L Lagrange à LENS le **6 avril** et sera organisée par le FCH LENS. Seize équipes masculines et 8 équipes féminines y participeront pour qualifier 3 équipes chez les garçons et 2 équipes chez les filles pour la finale régionale. Les qualifiées en féminines ne sont pas encore connus ; par contre la compétition masculine réunira les équipes de :

OS AIRE – FA ARRAS - CS AVION - STADE BETHUNE - US BIACHE – CAR. BILLY MONTIGNY- ES BULLY – UC DIVION - UAS HARNES - ESD ISBERGUES - RC LENS - US NOYELLES SOUS LENS - ES ST LAURENT - SC ST NICOLAS - US VERMELLES - US VIMY -

E COUPE DE FRANCE

Les 2 qualifiés du district pour la finale régionale sont :

Sébastien PARENT du FCH LENS
Alexis OBIN de l'US VIMY

PEF ET ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Le binôme composé d'un technicien et d'un élu auditionne les clubs ayant pratiqué un autodiagnostic sachant 57 clubs sont concernés par le label jeunes, 26 autres par le label jeunes féminines et 11 par le label jeunes futsal.

INFORMATIONS DIVERSES

Licenciés : Le district compte 42 957 licenciés soit une augmentation de 6,91% par rapport à la saison 2022 – 2023.

Clubs débiteurs : au **31 décembre** le total des sommes encore dues par les clubs débiteurs était de 3 192€.

Au **26 février**, l'arrêté des comptes fait apparaître une somme restant à encaisser de 18 379€, sachant que 13 clubs sont endettés à plus de 300€.

◦ Le contenu des formations arbitres et arbitres assistants de club a été fourni par la FFF, mais on peut regretter qu'il n'existe toujours pas de licence spécifique pour les arbitres et arbitres assistants de club.

- Une plateforme d'alerte est en accès libre sur le site de la FFF. Elle répercute dans les districts concernés les dossiers. A ce jour deux dossiers nous ont été soumis.
- De nouvelles règles visant à assurer une plus grande sécurité des sites internet vont être mises en place prochainement, la date initiale ayant été reportée.
- L'inauguration du centre **Fernand DUCHAUSSOY** à AMIENS aura lieu le **19 avril 2024**.
- L'assemblée Générale d'automne de la ligue aura lieu le **28 septembre** à Artois Expo

✓ Date du Prochain Comité Directeur : **le 8 avril 2024 à 18 heures 15**.

✓ L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à **20 heures 45**.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN



Le Secrétaire général :
Richard RATAJCZAK.





GESTION DES INCIVILITÉS ET IMPACTS SUR L'ISSUE DU MATCH

Le Comité Directeur du District et la Commission de l'Arbitrage ont décidé la mise en place d'une procédure pour l'arrêt d'un match afin de permettre aux arbitres de se protéger contre les atteintes à leurs intégrités physiques et morales.

LA PROCEDURE :

En cas d'incidents, l'arbitre **interrompt** le match pour consulter d'abord les officiels du match (délégué, arbitres-assistants, observateur), puis les responsables d'équipes (entraîneurs, capitaines) **pour les mettre face à leurs responsabilités**.

Il donnera le **coup de sifflet final** en cas d'incidents très graves ou de répétitions d'incidents après une première interruption.

Tout cas d'interruption temporaire ou arrêt définitif de la rencontre sera stipulé sur la feuille de match (**observation d'après matchs obligatoire**) et les détails dans un rapport complémentaire à la Commission de Discipline (contexte, nom des joueurs et/ou dirigeants impliqués, spectateur identifiés ou non, etc.).

INTERRUPTION AVEC REPRISE DU JEU :

- 1) Si l'arbitre subit des **insultes dégradantes/humiliantes** ou est **diffamé avec insistance par le public** ;
- 2) Si le **comportement des joueurs ou des officiels d'équipe devient trop agressif** au point que l'arbitre ne puisse poursuivre sereinement la rencontre ;
- 3) S'il y a des **lancements de pétards ou d'engins pyrotechniques** sans mettre en danger des personnes ;



L'arbitre interrompt la rencontre temporairement par un coup de sifflet puis réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour les mettre face à leurs responsabilités.

ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH :

- 1) Si les clubs refusent de coopérer malgré une **1ère interruption temporaire** évoquée dans le cadre ci-dessus ou si les incidents se poursuivent ;
- 2) Si l'arbitre est **intentionnellement agressé physiquement** :
 - Menaces avec objets, coup, crachat, coup de tête (ou front contre front), gifle ou claque, jet d'objets visant ou atteignant l'arbitre (ex : ballon ou bouteille...), prise à la gorge ou au cou, bousculade ;
- 3) Si l'arbitre est **violemment menacé, lui, ses proches ou ses biens** :
 - Exemples : menaces de mort : la personne est très agressive en proférant des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) menaçant gravement l'arbitre ou les membres de sa famille ; atteinte aux biens (je vais te casser ta voiture ou brûler ta maison), etc. ;
- 4) Si un arbitre officiel entend des **insultes racistes ou discriminatoires** ;
- 5) S'il y a des **lancements des pétards ou d'engins pyrotechniques** qui mettent en danger les acteurs du match ou toute autre personne ;



L'arbitre arrête définitivement la rencontre et réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour leur expliquer les raisons de l'arrêt DÉFINITIF de la rencontre.



En cas de menaces sérieuses il appelle les forces de l'ordre (17) et reste dans son vestiaire en attendant leur arrivée.

Validé par le Comité Directeur
et la Commission des Arbitres du District Artois
Le 26 février 2024



COMPETITIONS SENIORS



→ MATCH REMIS au 17 MARS

SENIORS D1 – GROUPE A

ES Labeuvrière / US Vermelles (b)

US Rouvroy / US Vimy (b)

SENIORS D3 – GROUPE A

AS Beaurains / AS Courrières

AJ Artois / Beaumetz Sud Artois

AS Loison / AS Maroeuil

FC Atrébate / ASBB Oignies (b)

ES Agny / ES Saint Laurent (b)

SENIORS D3 – GROUPE B

CSAL Souchez / SCPP Wingles (b) à 15 heures 30

FC Bouvigny / US Noeux (b)

SENIORS D3 – GROUPE C

US Hesdigneul / Olympique Burbure

US Gonnehem / US Beuvry

RC Sains / AS Sailly

SENIORS D4 – GROUPE A

OC Cojeul / US Ablain

SCF Achicourt / OF Arras (b)

ES Vis Valsensée / US Boubers

SENIORS D4 – GROUPE B

Norrent Fontes / RC VK Béthune

AJ Ruitz / FC Hinges

US Annezin (b) / US Gonnehem (b)

SENIORS D4 – GROUPE C

Carvin Ruch / RC Labourse (b)

USO Meurchin (b) / JS Ecourt (b)

SENIORS D4 – GROUPE D

AS Auchy / US Maisnil

ES Labeuvrière (b) / ES Douvrin

SENIORS D5 – GROUPE A

FC Calonne (c) / US Houdain (b)

AS Tincquize (b) / FC Servins

SENIORS D5 – GROUPE B

AS Vendin / RC Locon
FC Busnes FC La Couture (b)

SENIORS D5 – GROUPE C

USO Lens (b) / EC Mazingarbe (b)
FC Givenchy / US Billy Berclau (b)
ES Haisnes (b) / AAE Aix (b)
Olympique Liévin (b) / USA Liévin (b)

SENIORS D5 – GROUPE D

AAE Evin / AS Lens (b)
Stade Hénin (b) / UAS Harnes (b)
US Rouvroy (b) / US Noyelles sous Lens (c)

SENIORS D5 – GROUPE E

AJ Artois (b) / ES Ficheux
SC Artésien (b) / ES Sainte Catherine (b)
AS Bailleul / FC Dainville

SENIORS D6 – GROUPE A

US Hesdigneul (b) / FC Auchel (b)
RC VK Béthune (b) / RC Calonne

SENIORS D6 – GROUPE B

AS Quiéry / OC Cojeul (b)
FC Thelus / SC Saint Nicolas (c)

SENIORS D6 – GROUPE C

FCE La Bassée / ES Haillicourt
AEP Verdrel / ES Douvrin (b)
FC Hinges (b) / FC Cuinchy
US Lestrem (b) / JF Mazingarbe (b)

SENIORS D6 – GROUPE D

ES Agny (b) / CS Habarcq (b) à 13 heures
CSAL Souchez (b) / AS Vallée la Ternoise (b) à 13 heures 30
US Boubers (b) / US Croisette
FC Atrébate (b) / SC AubignySavy

SENIORS D6 – GROUPE E

USO Meurchin (c) / ES Vendin (b)
RC Sains (b) / US Arleux (b)- 14 heures- terrain annexe
FC Méricourt / AFC Libercourt

SENIORS D7 – GROUPE A

ES Roeux / AJ Artois (c)
AS Quiéry (b) / US Pas (c)

SENIORS D7 – GROUPE B

CS Pernes (b) / AS Vallée la Ternoise (c)
US Monchy Breton (b) / AEP Verdrel (b)

O. La Comté / AS Bonnières
FC Servins (b) / US Valhuon

SENIORS D7 – GROUPE C

US Izel (b) / OSC Vitry
AS Loison (b) / FC Méricourt (b)
Kennedy Hénin / FC Estevelles (b)
AG Grenay / ES Bois Bernard

SENIORS D7 – GROUPE D

Norrent Fontes (b) / ES Thiennes
AS Lyssois (b) / US Ham (b)
FC La Roupie (c) / ES Laventie (c)

SENIORS D7 – GROUPE E

AJ Ruitz (b) / AEP Verdrel (c)
AS Noyelles les Vermelles / EC Mazingarbe (c)
AS Barlin (b) / AS Salomé (b)
AS Auchy (b) / FCE la Bassée (b)

→ [Mise à jour des calendriers seniors](#)

17 mars : Coupes et remises partielles.

30 mars : Journée 24 de Seniors D3 Groupe C – Seniors D7 Groupe B et Seniors D7 Groupe E avancée du 31 mars- Remises partielles et coupes

1er avril : remises partielles et coupes

21 avril : Journée 6 de Seniors D4 à Seniors D7 du 12 novembre - Remises partielles

1er mai : Journée 25 de Seniors D3 Groupe C- Remises partielles et coupes

8 mai : Journée 11 de Seniors D4 à Seniors D7 du 11 février- Coupes- Remises partielles

18 mai : Journée 13 du 3 Mars, sauf Seniors D7 qui se joueront le 17 mai.

Les rencontres des équipes qualifiées pour les ½ finales de coupes Prévues le 17 mai auront lieu le **19 mai**

NOTA : la journée 10 de Seniors D5 à Seniors D7 du 28 janvier sera placée dans les journées de remises partielles.

→ Forfait général d'**AS NEUVIREUL (c)** en Seniors D7 – Groupe A – Amende de 55 euros.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS JEUNES



→ SC ARTESIEN joue ses matchs **U18 D3 – Groupe A** le samedi à 16 heures à RVIERE et les **U15 D4 – Groupe A** sur les installations de BERLES au BOIS.

Pascal WATEL.



APPEL des LITIGES



Réunion du : Mardi 27 février 2024

Président : M. Daniel SION -

Présents : Mmes Nicole DELHAYE – Caroline HERINGUEZ -
MM. Sébastien BEAUVAIS – Dominique GEENS - Claude RAMET

Excusé : M. Pascal QUITIN

✓ La Commission accueille Madame Caroline HERINGUEZ et Monsieur Sébastien BEAUVAIS. Les membres de la Commission leur souhaitent la bienvenue.

✓ Les membres de la Commission souhaitent un prompt rétablissement à Pascal et espèrent le revoir parmi eux très rapidement.

[Appel du FC BOUVIGNY d'une décision du 17 janvier 2024 de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match Seniors D3 - Groupe B : FC Bouvigny / AS Violaines \(b\) du 17 décembre 2023, parue le 30 janvier 2024 sur le site Internet dans le journal du District.](#)

[Décision de la Commission des Litiges :](#)

« Rencontre non jouée suite à arrêté municipal présenté à l'arbitre. L'arrêté envoyé au District le 15 décembre 2023 à 11 h 09 ne mentionne pas cette rencontre. Le rapport de l'arbitre précise, qu'à son arrivée l'arrêté municipal lui a bien été présenté et que le terrain était praticable mais pas tracé.

La Commission, donne match perdu à BOUVIGNY par forfait sur le score de 0 - 5. Amende de 25 € à BOUVIGNY (1er forfait). »

✓ Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel non-conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de :

- > Monsieur Guy VIEIRA DA SYLVA - licence N°1930069187 - Président du FC BOUVIGNY
- > Monsieur Julien CHARLET - licence N°1976815806 - Entraîneur de l'AS VIOLAINES
- > Monsieur Yanis LIMA VENTURA - licence N°2544120047 - Capitaine de l'AS VIOLAINES

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ Excusé :

- > Monsieur Mickael SOENS - Arbitre de la rencontre

✓ La commission d'appel constate :

- Que l'appel est non conforme à l'article 152 des règlements généraux du District, car non envoyé à la commission d'Appel des Litiges Administratifs et Sportifs.
- Que l'arbitre a indiqué dans son rapport que suite à la vérification du terrain celui-ci était praticable mais non tracé.

✓ En conséquence :

> La Commission d'Appel confirme la décision prise en première instance à savoir :

« Rencontre non jouée suite à arrêté municipal présenté à l'arbitre. L'arrêté envoyé au District le 15 décembre 2023 à 11 h 09 ne mentionne pas cette rencontre. Le rapport de l'arbitre précise, qu'à son arrivée l'arrêté municipal lui a bien été présenté et que le terrain était praticable mais pas tracé.

La Commission, donne match perdu à BOUVIGNY par forfait sur le score de 0 - 5. Amende de 25 € à BOUVIGNY (1er forfait). »

> De débitez les frais de dossier sur le compte du FC BOUVIGNY.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (juridique@lfhf.fff.fr .) dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance
Daniel SION



La Secrétaire de Séance
Claude RAMET



Appel de l'USO MEURCHIN d'une décision du 17 janvier 2024 de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match Seniors D4 - Groupe C : USO Meurchin (b) / JS Ecourt (b) du 26 novembre 2023, parue le 30 janvier 2024 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision de la Commission des Litiges :

Match arrêté à la 78ème minute sur le score de 1 - 0, pour malaise avec douleur d'un joueur d'ECOURT.
Après lecture du rapport de l'arbitre,
La Commission donne match à rejouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

✓ Sur la recevabilité de l'appel :

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel non-conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de :

- > Monsieur Dimitri RUCAR - licence N°1916826842 - secrétaire de l'USO MEURCHIN
- > Monsieur Christophe BLONDEL - licence N°1920190061 - éducateur de l'USO MEURCHIN
- > Monsieur Enzo LAOUR - licence N°2543480541 - capitaine de l'USO MEURCHIN
- > Monsieur Jackie GARIN - licence N°1910192742 - président de la JS E COURT ST QUENTIN

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ Excusé : Monsieur Serge DEDOURGE - Arbitre de la rencontre.

✓ Après avoir demandé des nouvelles de la santé du joueur ayant eu un malaise cardiaque le jour de la rencontre, la commission souhaite un bon rétablissement à Monsieur Berengy POUXBERTHE.

✓ La commission d'appel constate :

- Que l'appel est non conforme à l'article 152 des règlements généraux du District, car non envoyé à la commission d'Appel des Litiges Administratifs et Sportifs.
- Que les indications inscrites par l'arbitre sur la FMI ont été validé par la signature de celle-ci par les capitaines sans aucune observation, après match.

✓ En conséquence :

- > La Commission d'Appel confirme la décision prise en première instance à savoir :
« Match arrêté à la 78ème minute sur le score de 1 - 0, pour malaise avec douleur d'un joueur d'ECOURT. Après lecture du rapport de l'arbitre,
La Commission donne match à rejouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors. »
- > De débite les frais de dossier sur le compte de l'USO MEURCHIN.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France à l'adresse suivante (juridique@lfhf.fff.fr .) dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance
Daniel SION



La Secrétaire de Séance
Claude RAMET





COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION



2eme tour – COUPE ARTOIS U13
SAMEDI 9 MARS 2024 à 14 HEURES

Plateau à NOEUX : Esp. Calonne Liévin – FC Lillers – FC Calonne
Plateau à SAINT POL : US Boubers – FC Heuchin – FC Camblain
Plateau à MARLES : KS Vaudricourt – AS Cauchy – US Hesdigneul
Plateau à OLYMPIQUE LIEVIN : US Beuvry – USSM Loos – FCH Lens
Plateau à OIGNIES : AS Courrières – AFC Libercourt – US Ruch Carvin
Plateau à VIOLAINES : US Billy Berclau – AS Pont à Vendin – AS Lens
Plateau à NOYELLES les VERMELLES : USO Bruay – AS Saily Labourse – E. Verquin
Plateau à OF ARRAS : RC Sains – AS PTT ARRAS – AJ Artois
Plateau à ANGRES : CSAL Souchez – USO Lens – AJ Ruitz
Plateau à HOUDAIN : CS Pernes – Olympique Burbure – FC La Couture
Plateau à HINGES : ES Laventie – US Gonnehem – FC Busnes
Plateau à HENIN STADE : AAE Dourges – US Rouvroy
Plateau à TINCQUIZEL : FC Atrebat - CS Habarcq
Plateau à AS BBV : OC Cojeul – US Pas
Plateau à NOYELLES GODAULT : FC Méricourt – FC Montigny
Plateau à US CHTS AVION : 1er plateau de Mazingarbe – 2eme plateau Barlin
Plateau à MEURCHIN : SCPP Wingles – FCE La Bassée
Plateau à SAINTE CATHERINE : 2eme plateau Mazingarbe – 1er plateau à Barlin
Plateau à ECOURT : ES Valsensée – FC Tortequenne
Plateau à BAILEUL : US Izel – AAE Aix
Plateau à ANZIN : USA Liévin – Olympique Hénin

Remarques importantes :

- > Jonglages à réaliser avant les rencontres
- > 2 rencontres de 30 mn (2 x 15') pour les plateaux de 3 équipes
- > 3 rencontres de 20mn (1 x 20') pour les plateaux de 4 équipes
- > Le club recevant doit saisir les résultats sur Footclub ou FAL.
- > Remplir la feuille de plateau spécifique à la Coupe Artois avec les signatures des responsables.
- > Les feuilles de jonglage doivent être complétées et ne prendre en compte que les 8 meilleurs pour les calculs.
- > Renvoyer les feuilles de jonglage et la feuille plateau au District Artois dans les 48 heures, sous peine d'amende.

1er tour – COUPE DISTRICT U13
SAMEDI 9 MARS 2024 à 14 HEURES

Plateau à LABEUVRIERE : AS Lysois – AS Vallée la Ternoise – RC Locon
Plateau à LABOURSE : FC Bouvigny – Éliminé Mazingarbe – Éliminé Barlin
Plateau à DOUVRIIN : AS Auchy – C Cuinchy – AS Salomé
Plateau à JF MAZINGARBE : US Maisnil – AG Grenay
Plateau à AUHEL : US Lapugny – I. Norrent Fontes – R. Estrée Blanche –

[Plateau à FOUQUIERES](#) : ES Vendin – FCF Hénin

[Plateau à VITRY](#) : AS Beaurains – SC Artésien

[Plateau à DAINVILLE](#) : US Croisilles – SCF Achicourt

[Plateau à MAROEUIL](#) : AS Frévent -US Monchy au Bois

[Plateau à ESTEVELLES](#) : AOSC Sallaumines – CS Diana Liévin

[Plateau à CARVIN DYNAMO](#) : US Courcelles – us Grenay

[Plateau à LOISON](#) : AAE Evin – US Arleux

Remarques importantes :

> Jonglages à réaliser avant les rencontres

> 2 rencontres de 30 mn (2 x 15') pour les plateaux de 3 équipes

> 3 rencontres de 20mn (1 x 20') pour les plateaux de 4 équipes

> Le club recevant doit saisir les résultats sur Footclub ou FAL.

> Remplir la feuille de plateau spécifique à la Coupe District avec les signatures des responsables.

> Les feuilles de jonglage doivent être complétées et ne prendre en compte que les 8 meilleurs pour les calculs.

> Renvoyer les feuilles de jonglage et la feuille plateau au District Artois dans les 48 heures, sous peine d'amende.

Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.

Le Responsable des Coupes
Didier CLAY



ETHIQUE



Réunion du : Mercredi 28 février 2024

Président : M. Jean DENEUVILLE -

Présents : MM. Claudian PHILIPPE – Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Jean Luc BERNARD – André BARREZ -

DOSSIER CONCERNANT LA MUTATION D'UN ARBITRE DU CLUB DE L'ES VENDIN

> La commission après avoir étudié les documents en sa possession a décidé de convoquer la secrétaire du club de l'ES VENDIN ainsi que l'arbitre concerné pour la prochaine réunion de la commission.

DOSSIER MATCH PAS-AS LENS

> Comportement irrespectueux d'un spectateur envers le corps arbitral.
La commission n'a pas pu statuer car le spectateur identifié et incriminé n'est actuellement plus licencié.

DOSSIER CLUB DE LA BASSEE

> Après lecture du courrier d'un parent non licencié concernant son fils licencié au club de LA BASSEE, la commission ne peut pas se prononcer dans la mesure où les faits reprochés sont liés à des problèmes relationnels et organisationnels entre le club notamment par son éducateur et de l'autre côté par les parents.
> Aussi, elle conseille aux parents de voir avec l'éducateur du club et aussi le président afin de mettre fin à ce problème et aussi d'obtenir éventuellement le remboursement de la licence.
> Le club aurait dû prévenir les parents de la difficulté pour leur enfant de pouvoir pratiquer au sein de leur club.

DOSSIER CLUB DE LILLERS EN CATEGORIES JEUNES

> Motif : trop nombreuses mutations qui entraînent une participation non réglementaire de ces mutés dans les compétitions.
> La commission après avoir vérifié les feuilles de matchs concernant la participation non réglementaire de joueurs mutés dans la catégorie U15 de ce club décide de convoquer l'éducateur du club incriminé lors de sa prochaine réunion.

CLASSEMENT A LA MI SAISON 2023/2024 DES DIFFERENTS CHALLENGES COMPORTEMENTSPORTIF (au 20 décembre 2023) :

Classement FUTSAL

1/ FUTSAL CLUB DOURGES

Classement U15

1/ AS BAILLEUL SIRE BERTHOULT

2/ AS BARLIN

3/ AS DE LA VALLEE DE LA TERNOISE

Classement U18

- 1/ OC COJEUL
- 2/ US CROISILLES
- 3/ CS HABARCQUOIS

Classement ELITE

- 1/ US GREINAY
- 2/ EST CALONNE LIEVIN
- 3/ US ROUVROY
- 4/ US MONCHY AU BOIS
- 5/ CS HABARCQUOIS

Classement PROMOTIONNEL

- 1/ O DE BURBURE
- 2/ ETS ANZIN ST AUBIN
- 3/ ATREBATE FOOTBALL CLUB
- 4/ US IZEL LES EQUERCHIN
- 5/ OC COJEUL
- 6/ ENTS VAL SENSEE
- 7/ AS DE CAUCHY A LA TOUR
- 8/ CS PERNES EN ARTOIS
- 9/ US MAISNILOISE
- 10/ BAP BERTIN VAULX VRAUCOURT AS

Classement COMPLEMENTAIRE

- 1/ AS BONNIERES HOUVIN
- 2/ LA RENAISSANCE ESTREE BLANCHE
- 3/ VALHUON F C
- 4/ FC RICHEBOURG
- 5/ AVS PONT A VENDIN
- 6/ QUIERY LA MOTTE AS
- 7/ ENTS THIENNES
- 8/ THELUS FOOTBALL CLUB
- 9/ TORTEQUESNE F C
- 10/ ENTS BOIS BERNARD ACHEVILLE
- 11/ FC CUINCHY
- 12/ US MONCHY BRETON

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Parution du jeudi 29 février 2024



Réunion du : Restreinte et d'urgence du mercredi 28 février 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT –

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON –

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 24 et 25 février

SENIORS – D4 – GROUPE C

Rencontre 26519225 : OS ANNEQUIN / OLYMPIQUE HENIN

Arrêté municipal arrivé hors délai au District.

Match homologué sur le score de 0/5 – FP/FG

3eme forfait d'ANNEQUIN.

Forfait général d'ANNEQUIN enregistré ce jour – Amende de 70 euros.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 23 février 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT –

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON –

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 27 et 28 JANVIER – ADDITIF

U14 D2 – POULE A

Rencontre 27666410 US VIMY – AFC LIBERCOURT

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

Journée du 17 et 18 février

SENIORS D4 - POULE B

Rencontre 26519120 : AS CAUCHY – INT. NORRENT FONTES

Réserves d'après match de CAUCHY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/2.

Amende de 30 € à CAUCHY.

SENIORS D4 - POULE C

Rencontre 26519248 : USO DROCOURT / AS BREBIERES (b)

Réserves d'avant match de BREBIERES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/0.

Amende de 30 € à BREBIERES.

SENIORS D5 – POULE C

Rencontre 26521439 : AAE AIX (b) – FCH LENS

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D6 – POULE A

Rencontre 26522098 : FC AUCHEL (b) – FC CAMBLAIN (c)

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522401 : FC BUSNES (b) – FC CUINCHY

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D7 - POULE A

Rencontre 26674906 :SCF ACHICOURT (b) – AS QUIERY LA MOTTE (b)

Réserves d'avant match d'ACHICOURT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/3.

Amende de 30 € à ACHICOURT.

U18 D3 – POULE B

Rencontre 27667398 : ES LABEUVRIERE – US GONNEHEM CHOCQUES

Suite à erreur administrative. Rencontre non jouée. Date à refixer par la Commission.

U15 D4 – POULE D

Rencontre 27665713 : USO BRUAY (b) - AG GRENAV

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

Rencontre 27665715 : ENT. VALLEE HEUCHIN – COS MARLES

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D4 – POULE C

Rencontre 26519252 : RC LABOURSE (b) – OS ANNEQUIN (b)

2^{ème} forfait d'ANNEQUIN.

LABOURSE bat ANNEQUIN par forfait 5/0.

Amende de 50 € à ANNEQUIN.

SENIORS D7 – POULE D

Rencontre 26675396 : JF GUARBECQUE (c) – OS Aire (c)

1^{er} forfait d'AIRE.

GUARBECQUE bat AIRE par forfait 5/0.

Amende de 25 € à AIRE.

SENIORS D7 – POULE E

Rencontre 27388650 : AEP VERDREL (c) – FC BOUVIGNY (b)

1^{er} forfait de BOUVIGNY.

VERDREL bat BOUVIGNY par forfait 5/0.

Amende de 25 € à BOUVIGNY.

Match retour à VERDREL.

U16 D2 – POULE D

Rencontre 2766291 RUCH CARVIN – SC FOUQUIERES

1^{er} forfait de RUCH CARVIN.

FOUQUIERES bat RUCH CARVIN par forfait 5/0.

Amende de 15 € à RUCH CARVIN.

Match retour à FOUQUIERES.

U15 A 8 – POULE C

Rencontre 27667290 : US NOEUX LES MINES (c) – DYNAMO CARVIN

1^{er} forfait de DYNAMO CARVIN.

NOEUX LES MINES bat DYNAMO CARVIN par forfait 5/0.

Amende de 10 € à DYNAMO CARVIN.

Match retour à NOEUX LES MINES.

FUTSAL D2 – POULE A

Rencontre 26949791 : AS LA BASSEE FUTSAL (c) – NOEUX LES MINES FUTSAL

1^{er} forfait de NOEUX LES MINES FUTSAL.

LA BASSEE FUTSAL bat NOEUX LES MINES FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25 € à NOEUX LES MINES FUTSAL.

COUPE VETERANS A 8

Rencontre 27482910 : FC VERQUIGNEUL – AS VENDIN

Forfait d'AS VENDIN.

VERQUIGNEUL bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 15 € à AS VENDIN.

COUPE VETERANS LOYEZ

Rencontre 27952758 : US BILLY BERCLAU – ASPTT ARRAS

Forfait d'ASPTT ARRAS.

BILLY BERCLAU bat ARRAS par forfait 5/0.

Amende de 25 € à ASPTT ARRAS.

Rencontre 27952760 : FCC BULLY – ENT. VERQUIN

Forfait de VERQUIN.

BULLY bat VERQUIN par forfait 5/0.

Amende de 25 € à VERQUIN.

U13 D3 – POULE D

Rencontre 27863555 US PAS – SCF ACHICOURT

1^{er} forfait d'ACHICOURT.

PAS bat ACHICOURT par forfait 5/0.

Amende de 10 € à ACHICOURT.

Match retour à PAS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.





COMPETITIONS FUTSAL



FUTSAL D2 – GROUPE B

Forfait général de SAINT VENANT FUTSAL (b) – Amende de 46 €

VETERANS FUTSAL

Forfait général de DOURGES FUTSAL – Amende de 46 €

Gérard DEBONNE.



AVIS IMPORTANT « TOURNOIS »



- De nombreux clubs annoncent des tournois à Pâques, les 1^{er}, 8 et 9 Mai et à la Pentecôte.
- Compte tenu du retard pris (ou à venir) par les compétitions, des rencontres de championnat et de coupes seront OBLIGATOIREMENT programmées pendant ces périodes.
- Il est rappelé que les compétitions sont prioritaires sur les tournois, même si ceux-ci sont homologués. De ce fait, il est recommandé de prévoir des plages horaires, aux heures habituelles, dans l'organisation des tournois pour permettre les rencontres officielles et, à fortiori, de tenir compte du fait que certaines de vos équipes sont susceptibles d'être concernées par ces rencontres en retard.

AUCUNE DEROGATION SERA ACCORDEE

Le Secrétaire général :
Richard RATAJCZAK.



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



24 février	RC SAINS	U18
25 février	RC SAINS	U11
25 février	ES LAVENTIE	Féminines
2 mars	ESP. CALONNE LIEVIN	U8/U9
2 mars	RC SAINS	U8/U9 – U14/U15
3 mars	COS MARLES	U10/ U11
3 mars	ESP. CALONNE LIEVIN	U12/U13
3 mars	RC SAINS	U12/U13
7 mars	STADE HENIN	U6/U7
8 mars	STADE HENIN	U8/U9
9 mars	STADE HENIN	U10/U11
10 mars	STADE HENIN	U12/U13